



PARIS, le 17 décembre 2021

Monsieur le Directeur,

La circulaire DGPN/Cab/N°17-1249D du 20 avril 2017 précise pour le champs d'application des horaires variables que « (...) en dehors de ces restrictions, les horaires variables peuvent notamment être utilisés pour les personnels administratifs, techniques ou scientifiques (...) ». Dans la note de service DCSP n° 7 du 17 février 2020 qui fait référence à cette circulaire, le termes « scientifiques » a disparu.

De même, la précision : « ce régime de travail ne peut être utilisé que pour des fonctions de support et de soutien ou de traitement judiciaire », a été réécrite en : « les régimes des horaires variables ne s'appliquent que pour les fonctions supports non opérationnelles ». Aujourd'hui nous faisons le constat que l'application des horaires variables est parfois strictement rejetée par des directeurs départementaux sur la base de la note émanant de vos services.

Certains services actuellement en horaires variables sont d'ailleurs accusés d'être dans l'illégalité et il est envisagé de revenir à un régime hebdomadaire.

De par nos revendications sur la reconnaissance statutaire des policiers scientifiques, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes conscients et sensibles à la notion d' « opérationnel ». Cependant nous pensons que les dispositifs d'astreintes, tout comme les quotas de présents sur les plages d'ouverture des services peuvent répondre à ce besoin.

Un dialogue social en local doit donc avoir lieu pour chaque situation et nous souhaiterions que des instructions dans ce sens soient transmises.

Comptant sur votre attachement à protéger l'intégrité physique et mentale de tous les personnels placés sous votre autorité et sur vos valeurs de justice sociale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sentiments les meilleurs.

**Xavier DEPECKER**  
Secrétaire nationale SNIPAT  
en charge des policiers scientifiques

**Destinataire :**

Monsieur Jean-Marie SALANOVA, directeur central de la sécurité publique  
Place beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08